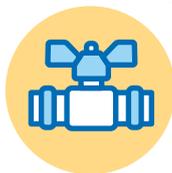




SPANC #2 ECHO 07

MARS 2023



Ce journal d'information vous est proposé
par le SATAA, Pôle eau, Service environnement.



► Une note sur les « **Compétences d'instruction et de contrôle en matière d'AC et d'ANC** » a été publiée le 20/04/2022. Elle permet de distinguer selon les tailles d'ANC, le rôle de chacun concernant l'instruction, le contrôle/sanction et le pouvoir de Police.

► Le **Cahier de l'ouvrage ANC** publié par le Centre scientifique et technique du bâtiment, est le fruit du travail de l'ARTANC, l'ATANC, l'ARSATESE et l'Office de l'Eau. A destination des propriétaires « non sachants », il permet à ces derniers de pérenniser leur installation. Ce cahier est divisé en 4 sections dont la dernière est encore en cours de rédaction :

1. **Conception** comprenant un modèle de cahier des charges d'étude de conception
2. **Classement PRI_M_E** permettant aux constructeurs de faire reconnaître la qualité des travaux
3. **Trame de cahier de vie de l'ouvrage** permettant de retracer l'ensemble des éléments de la vie de l'installation, d'identifier les obligations et responsabilités de tous les acteurs et de donner des suggestions de pré-contrôle ou de vérification en dehors du cadre réglementaire.

► Un **projet d'arrêté** relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées de filtres à broyat de bois est en cours d'analyse par les Ministères.

► Un **référentiel d'emploi et de compétences** « technicien en ANC » existe.

Rencontre SATAA n°45

23 mai au Syndicat du Bourdary à Saint-Etienne de-Fontbellon



Carrefour des gestions durables de l'eau

6 et 7 septembre 2023 à Dijon

Pollutec

10 au 13 octobre 2023 à Lyon Eurexpo

Formations

CNFPT spécialité eau et assainissement :

<https://www.cnfpt.fr/catalogue/catalogues/region80/#page/1946-1947>

Oieau :

<https://www.oieau.org/formations>

HARMONISATION DES PRATIQUES

► **Groupe de travail « traitement conjoint des eaux usées domestiques (EUD) et des eaux usées non domestiques (EUND) »**. Il existe un vide juridique sur la gestion des EUND. Dès lors que l'activité produisant des effluents non domestiques n'est pas classée ICPE (installation classée protection de l'environnement) aucun texte n'encadre ces situations. En Ardèche, les EUND auxquelles sont confrontés les SPANC sont majoritairement d'origine agricole. Dans un souci d'optimisation, les usagers souhaitent mettre en place une seule et même installation d'ANC permettant de traiter conjointement leurs EUD et les EUND de leur activité. L'objectif de ce groupe de travail est de mettre en place (dans un premier temps, pour les effluents d'origine agricole) une méthode de travail commune avec la Chambre d'agriculture et de créer des outils d'aide, de connaissance et de synthèse etc, à destination des techniciens SPANC. [Consultez le compte-rendu réunion 1](#)



RETOURS D'EXPÉRIENCE - ARTICLES DIVERS

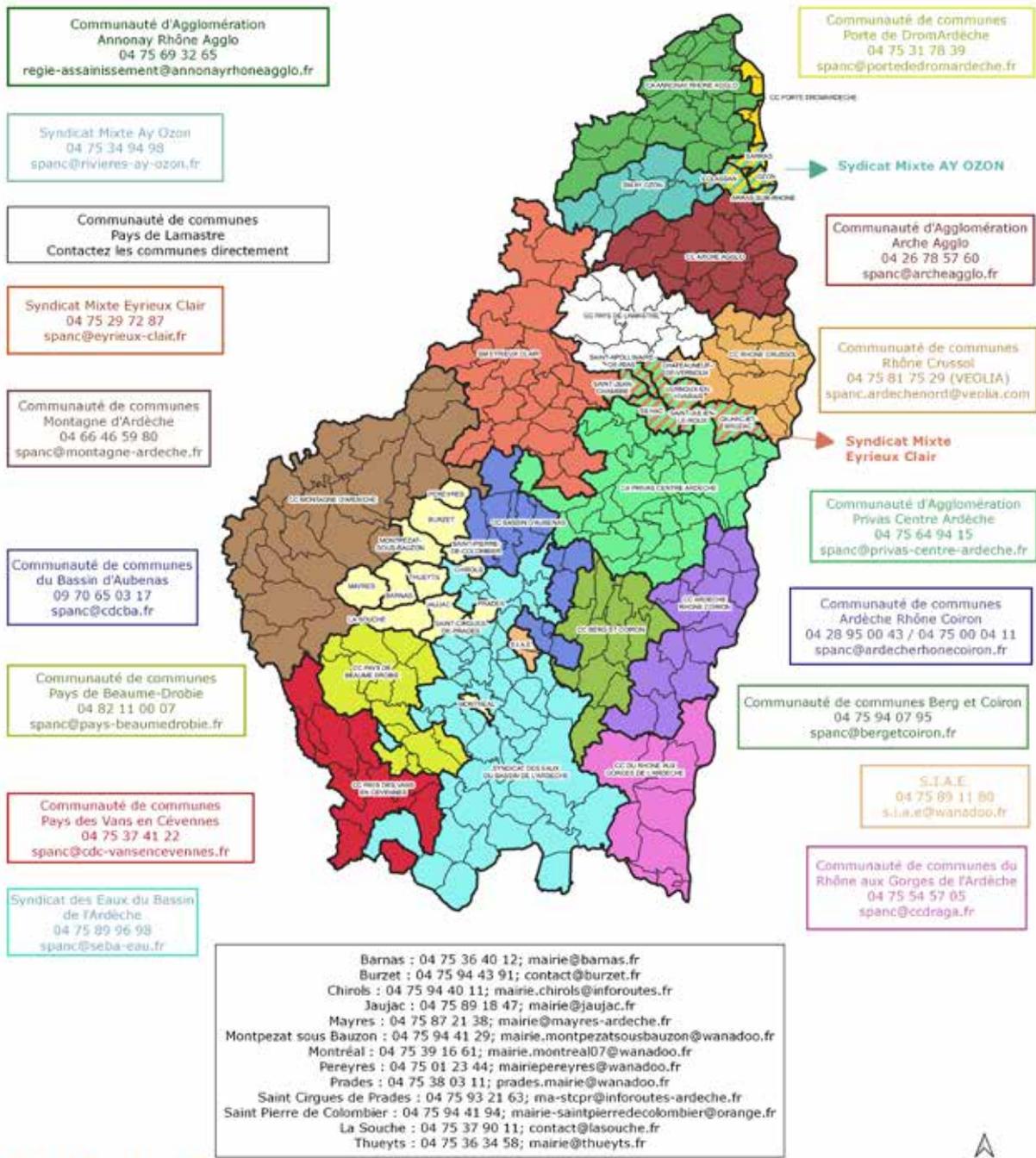
[La compétence entretien, Adrien Carnet Guillot, SPANC Syndicat mixte Ay Ozon](#)

[Le SPANC s'expose ! Melissa Fragniere, SPANC Communauté d'agglomération Arche agglo](#)



Afin de faciliter la prise de contact des usagers auprès de leur SPANC, la carte ci-dessous permet aux usagers d'identifier le SPANC auquel ils appartiennent et d'accéder aux coordonnées du service.

Carte en téléchargement >>



A. VALENTIN, janvier 2023.

